

Communiqué officiel

Date : 30.11.21

Nouveau protocole d'accès aux stations de ski d'Andorre **Saison 2021/22**

**Le certificat COVID est requis pour accéder aux stations
de ski d'Andorre**

**Le contrôle d'accès avec certificat COVID est étendu à tous les
espaces des domaines skiables, tant pour la pratique sportive
comprenant le ski de montagne, les raquettes et autres activités
que pour accéder aux remontées mécaniques, restaurants et
espaces clos.**

Ski Andorra annonce qu'en raison de l'évolution de la situation épidémiologique liée à la COVID-19, et dans le but de sauver la saison, le certificat COVID sera obligatoire pour accéder aux stations de ski andorranes, tant pour la pratique sportive comprenant le ski de montagne, les raquettes et autres activités que pour accéder aux remontées mécaniques, restaurants, écoles et autres espaces couverts du domaine.

Les stations effectueront des contrôles afin d'assurer la sécurité des clients et des travailleurs. **L'immunité peut être prouvée dès l'âge de 16 ans au moyen de l'une des options suivantes :**

- Certificat de vaccination : avec les deux doses **depuis plus de 14 jours** ou **avoir eu la maladie il y a plus de 6 mois** et avoir reçu une dose du vaccin il y a plus de 14 jours.



- **Certificat de rétablissement** attestant la guérison de la COVID-19 au cours des 6 derniers mois.

- **Certificat de test de diagnostic négatif**, qui doit être une PCR ou une **TMA réalisée dans les 72 dernières heures** ou un **test rapide antigénique négatif réalisé dans les 12 dernières heures**.

Les stations se réservent le droit de refuser l'accès ou de retirer le forfait de ski à tous les clients qui ne peuvent pas présenter le certificat COVID obligatoire ou ne répondent pas aux exigences. Avec cette mesure, les stations de ski d'Andorre souhaitent garantir une sécurité maximale à leurs clients et travailleurs, et garantir la saison de ski.

Conformément aux dispositions légales en vigueur et les dispositions complémentaires, les stations maintiennent un **ensemble complet de mesures visant à assurer la santé et la sécurité de leurs clients**, de leur **personnel** et de la **population locale**.

- Il sera obligatoire de se couvrir le visage avec un masque ou avec un tour de cou homologué, pour toutes les personnes de plus de 6 ans dans les **remontées mécaniques**, dans les **zones d'attente** et à **l'embarquement des installations mécaniques**.
- Il sera obligatoire d'utiliser le masque dans les **espaces clos**, les **bâtiments** et les zones communes tels que les **restaurants**, les **écoles**, les **magasins** et les **guichets** pour les personnes de plus de six ans.
- Pour les **regroupements**, ils seront au maximum de **6 personnes à l'intérieur et 10 à l'extérieur**.
- **Il ne sera pas nécessaire de se couvrir le visage lors de la descente** dans la pratique du ski et du snowboard mais ce geste est recommandé.
- Il est recommandé **d'acheter et de réserver en ligne** sur les sites internet des stations pour éviter de passer par les guichets.
- **La capacité ne sera pas limitée dans les remontées mécaniques ouvertes et ventilées**.
- La capacité des **remontées mécaniques fermées sera soumise à tout moment à la réglementation** établie par le Gouvernement d'Andorre en matière de transports publics.

- Des **mesures de distanciation sociale** seront mises en place dans les points les plus critiques.
- La capacité peut être limitée dans les espaces clos tels que les restaurants, les écoles, les magasins ou les locations de matériel, où il est en outre recommandé de respecter une distance **d'au moins 1,5 m** entre les personnes.
- Le **service de nettoyage** et de désinfection des parties communes **sera renforcé**.
- De **nouveaux systèmes de filtration d'air** seront installés dans les conduits de chauffage.
- Des **distributeurs de gel hydroalcoolique** seront placés **dans la zone d'embarquement** des télécabines et dans les bâtiments et restaurants de la station.
- La **vente par distributeurs automatiques sera renforcée** et, à cet effet, de nouveaux distributeurs automatiques de vente et de retrait de forfaits de ski ont été ajoutés dans les différents points d'accès à la station.
- Le **paiement sans contact** est recommandé et des systèmes de caisses automatiques seront installés pour empêcher la manipulation d'espèces par le personnel.
- Il est recommandé **d'utiliser les applications mobiles** des stations pour s'informer et consulter la carte des pistes. Ces application fonctionnent sans connexion Internet.
- Pour les restaurants à la carte, il est recommandé de **réserver au préalable** afin de contrôler la capacité et d'être prioritaire.

Ces mesures ont été annoncées le 30/11/2021 avec une validité de 15 jours et seront adaptées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Pour plus d'informations, consultez tous les protocoles COVID des stations :

<https://www.grandvalira.com/fr/les-mesures-de-prevention-contre-la-covid-19>

<https://www.ordinoarcalis.com/ca/mesures-de-prevencio-contra-la-covid-19>

<https://vallnordpalarinsal.com/fr/covid-19/protocols-covid-hivern>

Plus d'informations sur www.grandvalira.com | www.ordinoarcalis.com | www.vallnordpalarinsal.com